

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à salle Saint-Antoine-Daniel (église) le lundi 12 mai 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**265, rue des Tulipes (lots 5 134 944 et 5 474 836 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- la reconstruction de la galerie à une distance de 5.10 mètres de la ligne avant alors que l'article 520 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge avant minimum de 6 mètres pour une construction accessoire résidentielle dans un milieu de vie de la catégorie « M4.2-4 – Villégiature résidentielle ».

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 mai 2025, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[dq@adstock.ca](mailto:dq@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 avril 2025.

Le directeur général,

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin